

**DELIBERATION N°02032026-03**  
**Séance du 02 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

**Présents** : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry - BARTHELAIX Annick - DAVIERE Vincent  
VIDECOQ Agnès - GUIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique - GANÉ Séverine - MOLINE Cécile

Date de convocation : 23 février 2026

Date d'affichage : 23 février 2026

**Secrétaire de séance** : MOLINE Cécile

**Objet : COTISATION 2026 « PETITES CITES DE CARACTERE »**

Suite à la commission finances du 23 février dernier, M. le Maire soumet à délibération du Conseil Municipal la demande de participation 2026 aux Petites Cités de Caractère de la Sarthe, qui s'élève à 1 097.60 euros, soit 200 euros de part fixe et 2,64 euros/habitant (340 habitants), ce tarif de part fixe et par habitant étant identique depuis 2022. Ce montant inclut la cotisation à l'Association Nationale des Petites Cités de Caractère.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une participation d'un montant de 1 097.60 euros à l'Association des Petites Cités de Caractère de la Sarthe au titre de l'année 2026. Cette somme sera prévue au budget 2026.**

Pour copie conforme,

**Le Maire,**  
**Jean-Louis LEMARIÉ**



**Le secrétaire de séance,**

